



**Communauté de Communes
Aubrac Carladez et Viadène**

Siret : 200 067 171 00013

Siège social : 1 rue du Faubourg - 12210 LAGUIOLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2019

Le 31 janvier deux mille dix-neuf, à 14 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni au centre culturel d'Argences en Aubrac en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAZARD, Présidente.

Étaient présents : Mesdames Monique BOICHÉ, Annie CAZARD, Bernadette DE TREMONTELS, Anne MAGNE ; Messieurs Vincent ALAZARD, Robert ALBERT, Louis BOYER, Jean-Marie CAYLA, Gilbert CESTRIÈRES, Jean CHAYRIGUES, Philippe COUDERC, René DELMAS, Daniel LAMOUREUX, René LAVASTROU, Yves MERCUI (représentant Geneviève GASQ-BARÈS), Benoit MIJOLE, René PAGÈS, André RAYNAL, Jean-François RICHARD, Robert RISPAL, Christian SOULENQ (représentant Paul MESTRE) et Jean VALADIER.

Christiane MARFIN, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Marie CAYLA

Christian CAGNAC, absent excusé, donne pouvoir à René DELMAS

Didier CAYLA, absent excusé, donne pouvoir à Louis BOYER

Alain CEZAC, absent excusé, donne pouvoir à Daniel LAMOUREUX

Henri CHABRAT, absent excusé, donne pouvoir à Jean VALADIER

Michel ROUQUETTE, absent excusé, donne pouvoir à Jean-François RICHARD

Joseph SOULENQ, absent excusé, donne pouvoir à Annie CAZARD

Lucien VEYRE, absent excusé, donne pouvoir à René LAVASTROU

Étaient excusés : Messieurs Cyrille BOURRIER et André RAYMOND

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 22

Votants : 30

1 – Election du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que Madame Monique BOICHÉ, Maire de Campouriez, soit Secrétaire de séance.

Madame Monique BOICHÉ est élue Secrétaire de séance.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 18 décembre 2018. Sans remarque, ce procès-verbal est approuvé.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

3 – Présentation de Mélanie RAMIREZ

Madame la Présidente accueille Mélanie RAMIREZ, Chargée de communication qui a pris ses fonctions au 1^{er} janvier dernier.

Madame RAMIREZ présente son cursus ainsi que son parcours professionnel et familial.

Madame RAMIREZ indique que les élus vont recevoir un questionnaire en ligne pour définir l'identité à donner à la Communauté de Communes. Cela sera utilisé pour la charte graphique et le site internet. Elle précise qu'il y a la communication externe mais aussi interne (projet d'annuaire des agents avec trombinoscope).

Madame la Présidente remercie Madame RAMIREZ.

4 – Journée Vivre et travailler sur le territoire

Madame la Présidente informe que Madame SERRES de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et les autres membres du Service Public pour l'Emploi se sont excusés en raison des conditions climatiques.

Madame BATUT, Responsable du Service Développement de la Communauté de Communes, présente l'opération Vivre et travailler sur le territoire qui aura lieu le 14 mars prochain à Laguiole et s'articulera autour de 2 manifestations : un forum des métiers et un job dating (voir document présenté).

Madame BATUT explique que, sur le fichier INSEE qui comprend 1 600 entreprises, un tri a été fait et environ 500 employeurs ont été sollicités directement par courrier. Le 18 février, il y aura une action de communication dans une entreprise.

Madame BATUT indique qu'il est important de croiser différentes entrées : économique, projet de vie, travail de l'image de l'emploi et du territoire.

Madame la Présidente constate que le forum des métiers permettra de mobiliser les jeunes des collèges du territoire qui pourraient être éventuellement intéressés par l'apprentissage.

Monsieur VALADIER expose que la mobilisation des entreprises est importante car la Communauté de Communes est un relais de la dynamique économique. Il remarque que, si nous avons attendu les partenaires qui se disent à l'initiative du projet, nous en serions à zéro. Il précise que nous sommes territoire expérimental avec la DIRECCTE.

Monsieur CESTRIÈRES confirme qu'il est important de faire connaître les métiers existants sur le territoire, surtout auprès des jeunes.

Madame la Présidente approuve et précise qu'en 4^{ème} et 3^{ème}, les jeunes se cherchent encore.

Monsieur VALADIER indique que cela s'inscrit dans la nouvelle compétence de la Communauté de Communes. Il précise qu'on le voit sur l'aide à l'immobilier où les entreprises sont de plus en plus demandeuses.

Monsieur PAGÈS remarque que c'est un sujet important et que l'arrivée de Madame RAMIREZ est opportune car il y a une communication importante à faire à ce niveau-là.

Monsieur ALAZARD demande à avoir la liste des entreprises qui n'ont pas répondu car les maires peuvent en relancer certaines.

Madame la Présidente approuve. Elle remercie Madame BATUT.

5 – Délégation du Conseil à Madame la Présidente

Madame la Présidente informe le Conseil que des commandes ont été passées : Achat de lits pour la Micro-crèche de Laguiole pour 2 601.54 € HT (commande à Mathou) ; Achat de mobilier pour le SPANC pour 690.00 € HT (commande à O'Buro) et Achat de mobilier pour la Chargée de communication pour 1 117.20 € HT (commande à O'Buro).

6 – Attributions de compensation provisoires 2019

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène est à fiscalité professionnelle unique et doit mettre en place des attributions de compensation avec les communes, qui peuvent être positives ou négatives selon le montant des charges transférées. Elle détaille les montants provisoires 2019.

Il convient de voter les attributions de compensation provisoires, qui intègrent les éléments du rapport de CLECT 2018 et la délibération du 18 décembre 2018.

Madame la Présidente propose de définir ces attributions de compensation.

Le Conseil Communautaire approuve les attributions de compensation provisoires 2019.

Pour : 29 - Contre : 1 - Abstention : 0

7 – Désignation de représentants au SMAEP Montbazens Rignac

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a la compétence Eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2019. A ce titre, elle se substitue aux communes dans certains syndicats intercommunaux.

Madame la Présidente indique qu'il convient donc de désigner 4 représentants au SMAEP Montbazens Rignac, qui intervient sur les communes de Condom d'Aubrac et Saint Chély d'Aubrac. Elle donne lecture des noms proposés.

Madame la Présidente propose de désigner ces représentants.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants communautaires au SMAEP Montbazens Rignac.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

8 – Désignation de représentants au SIVU de Brameloup

Madame la Présidente explique que le SIVU de Brameloup, composé des communes de Prades d'Aubrac, Saint Chély d'Aubrac et Saint Geniez d'Olt est compétent, sur la station de Brameloup, sur les infrastructures de la station, la voirie, l'eau potable, l'assainissement collectif, ... Suite à l'extension de compétence, la Communauté de Communes devient membre du SIVU pour la seule partie Eau potable.

Madame la Présidente indique qu'il convient donc de désigner 5 représentants au SIVU de Brameloup, qui viendront s'ajouter aux représentants de la commune de Saint Chély d'Aubrac. Elle donne lecture des noms proposés.

Madame la Présidente propose de désigner ces représentants.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants communautaires au SIVU de Brameloup.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

9 – Désignation de représentants au SIAEP de la Viadène

Madame la Présidente explique qu'il faut désigner des représentants titulaires et suppléants au SIAEP de la Viadène qui intervient sur les communes de Campouriez, Cassuéjols (pour partie), Curières, Florentin la Capelle, Huparlac, Montézic, Montpeyroux, Saint Amans des Côts, Saint Symphorien de Thénières, Soulages-Bonneval et Argences en Aubrac (partie de Graissac et partie de La Terrisse). Elle donne lecture des noms proposés (nouvelle version de la délibération distribuée ce jour).

Monsieur LAVASTROU informe que Monsieur RECOUSSINES avait été remplacé par Christophe VIARNES.

Madame la Présidente indique que ce changement sera intégré à la délibération.

Madame la Présidente propose de désigner ces représentants.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants communautaires au SIAEP de la Viadène.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

10 – Information sur la compétence Assainissement Collectif

Madame la Présidente explique que la loi NOTRe est venue inscrire, dans les compétences obligatoires, la compétence Assainissement Collectif à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2020 (pour mémoire, l'assainissement non collectif est déjà communautaire).

Puis la loi Ferrand – Fesneau a instauré un dispositif permettant aux communes de reporter la date du transfert obligatoire du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Il s'agit d'un mécanisme de minorité de blocage dont disposent les communes : si, au minimum, 25 % des communes représentant 20 % de la population intercommunale s'opposent au transfert, celui-ci n'aura pas lieu.

L'opposition au transfert peut se faire jusqu'au 1^{er} janvier 2026, date à laquelle la compétence sera obligatoirement communautaire. Mais, s'il n'y a pas minorité de blocage, les communes et la communauté peuvent décider d'un transfert avant cette date butoir.

Madame la Présidente indique que, puisque la loi NOTRe impose le transfert, la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène sera compétente en matière d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020 : elle n'a pas à délibérer sur cela. Par contre, les communes doivent délibérer, si elles s'opposent à ce transfert.

La minorité de blocage est calculée sur la base des délibérations des conseils municipaux qui se sont exprimés pour l'opposition au transfert de compétence.

Madame la Présidente expose que, dans un souci d'organisation, il est demandé aux communes qui souhaiteraient s'opposer au transfert de la compétence Assainissement Collectif de délibérer avant le 15 avril 2019.

Madame la Présidente précise que les communes qui sont favorables à ce transfert n'ont pas de délibération à prendre. Seules les communes qui sont contre doivent délibérer.

Monsieur PAGÈS demande quelle est la position du Bureau.

Madame la Présidente indique que le Bureau ne s'est pas prononcé car ce sont les communes qui doivent le faire. Elle précise que la position des communes est à 50/50 pour l'opposition (travaux à faire, excédents, ...).

Madame la Présidente rappelle que ce n'est pas figé et que l'on pourra revenir sur le sujet avant 2026.

Monsieur LAMOUREUX demande si la redevance d'assainissement collectif va augmenter.

Monsieur VIBERT-ROULET explique que la Communauté de Communes ayant plus de 3 500 habitants, il faudra que le budget s'équilibre avec les redevances, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il précise que la Communauté devra aussi faire des amortissements, ce que ne faisaient pas les communes.

Monsieur VIBERT-ROULET indique qu'il y a aussi les 4 principales stations d'épuration (Brommat / Mur de Barrez, Laguiole, Saint Amans des Côtes et Sainte Geneviève sur Argence) qui devront être refaites d'ici 10 ans, quel que soit le possesseur de la compétence.

Monsieur BOYER rappelle que l'étude réalisée parlait d'une hausse de 1 à 1,50 € par m³.

Monsieur COUDERC demande s'il y a une période de lissage.

Monsieur VIBERT-ROULET répond que la Préfecture considère que la convergence doit se faire en 5 ans maximum.

Monsieur LAVASTROU demande si on peut imposer une mise à niveau avant le transfert, comme ça peut se faire pour la voirie.

Monsieur VIBERT-ROULET répond négativement. Il explique que, pour la voirie, la Communauté définit la voirie qui sera communautaire et peut donc déterminer un cahier des charges à respecter. Mais, pour l'assainissement collectif, la loi impose le transfert de tout, sans possibilité de définir un quelconque intérêt communautaire.

Monsieur LAVASTROU considère que cela pénalise ceux qui ont pris de l'avance et investit.

Monsieur LAMOUREUX remarque qu'il faut tenir compte des moyens financiers de chacun car certains n'ont pas de grandes capacités d'investissement.

Madame la Présidente explique qu'avec le transfert de la compétence, il y aura une harmonisation des tarifs mais aussi la nécessité de définir des priorités.

Monsieur PAGÈS demande si, en cas de procédure lancée, la Communauté de Communes continuera.

Monsieur VIBERT-ROULET explique que la Communauté de Communes reprendra les marchés en cours et les achèvera. Mais, s'il s'agit d'une simple programmation de travaux dans le temps, il n'est pas sûr que les projets prioritaires pour la Communauté de Communes soient ceux envisagés par les communes.

Monsieur RICHARD demande si les communes doivent délibérer avant le 15 avril.

Monsieur VIBERT-ROULET confirme que c'est ce qui est demandé. Il précise que la loi fixe comme date butoir le 30 juin mais, si la minorité de blocage n'est pas atteinte, il est important de le savoir tôt car il y aura beaucoup de choses à organiser.

Madame la Présidente indique qu'un projet de délibération pour s'opposer au transfert sera envoyé aux communes.

11 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour la SCI Falguier Immobilier

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a validé, le 1^{er} juin 2017, un règlement d'aide à l'investissement immobilier des entreprises.

La SCI Falguier Immobilier, créé par la famille FALGUIER, a sollicité une aide pour construire un bâtiment, sur la commune de Montpeyroux, afin de créer un hangar pour stocker des poids lourds et du matériel. Ce bâtiment sera loué à la Sarl Falguier qui réalise une activité de commerce de gros d'animaux vivants.

L'assiette subventionnable des travaux est de 143 201,07 €. Comme l'activité est permanente, l'aide serait de 14 320,00 €.

Madame la Présidente propose d'attribuer une aide.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 14 320 € à la SCI Falguier Immobilier, au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises et autorise Madame la Présidente à signer la convention d'attribution.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

12 – Demandes de subventions 2019 – DETR ou Fonds de soutien à l'investissement public local

Madame la Présidente explique que les dossiers de demandes de DETR 2019 doivent être déposés avant le 28 février 2019.

Les dossiers à déposer pour la Communauté seraient les suivants :

- Pôle Multi-Services à Laguiole (2^{ème} partie)

- Pôle Multi-Services à Mur de Barrez
- Construction de l'usine d'eau potable du Carladez
- Création d'un logement à la Maison de Santé de l'Argence
- Aménagement des locaux techniques communautaires à Soulages-Bonneval
- Signalétique des Zones d'Activités Communautaires
- Mobilier pour la MSAP de la Viadène

Madame la Présidente informe que, pour le dossier de la construction de l'usine d'eau potable du Carladez, il n'y aura pas d'aide mais cela permet d'insister sur la nécessité d'avoir une aide de l'Agence de l'eau.

Monsieur COUDERC présente les travaux d'agrandissement des locaux techniques communautaires à Soulages-Bonneval : création d'une dalle au sol, extension pour créer un espace spécifique pour le camion du SMICTOM, création d'un local du personnel et d'un apprentis pour stocker le matériel du lac des Galens.

Madame la Présidente expose que ces dossiers seront constitués pour la fin février. Elle propose de solliciter de la DETR.

Le Conseil Communautaire approuve le dépôt des demandes DETR 2019

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

13 – Création de poste pour la Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole

Madame la Présidente informe que le Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux s'est réuni : Monsieur RAYNAL a été élu Président et Monsieur ALAZARD Vice-Président.

Madame la Présidente explique que Madame BOUYSSOU, agent administratif travaillait 7 h par semaine au SIAEP, 16 h à la commune de Cassuéjols et 12 h à la commune d'Argences en Aubrac. Ce temps administratif pour la Régie pourrait augmenter et passer à 19 h. Madame BOUYSSOU est d'accord et le fait en entente avec Argences en Aubrac. Elle précise que la mise en œuvre de la Régie se poursuit.

Il convient donc de créer un nouveau poste à 19 h et de supprimer le précédent

Madame la Présidente propose de créer ce poste.

Le Conseil Communautaire décide de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 19 h par semaine et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 7 h par semaine.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

14 – Modalités d'utilisation pour les logements des Maisons de Santé du Carladez et de l'Argence

Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes a créé un logement d'accueil lors de l'agrandissement de la MSP du Carladez et va en créer un dans le cadre de l'aménagement de la MSP de l'Argence.

Ces logements doivent permettre l'accueil d'internes en médecine, de médecins remplaçants et éventuellement d'autres professionnels de santé, qui pourraient éventuellement s'implanter sur le territoire.

Madame la Présidente indique qu'il s'agit de studio et que l'on a regardé ce qui se faisait sur Laguiole, où le logement est plus grand, afin de faire des choses comparables. Elle détaille les modalités d'utilisation proposées (délibération distribuée ce jour).

Madame la Présidente propose de définir les modalités d'utilisation de ces logements.

Le Conseil Communautaire définit les modalités d'utilisation des logements des Maisons de Santé du Carladez et de l'Argence.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

15 – Permanences Oc'téha pour l'habitat

Madame la Présidente explique que le Conseil Départemental a mis en place un Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux, depuis juillet 2015, permettant aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement (économie d'énergie, adaptation au handicap et/ou vieillissement, amélioration de logements locatifs, ...).

L'animation de ce programme a été confiée au bureau d'études Oc'téha (informations, conseils, constitution des dossiers de demandes de subventions), mais sans présence territoriale. Oc'téha propose donc de venir faire des permanences mensuelles sur le territoire (180 € TTC la permanence).

En 2018, 15 permanences ont eu lieu sur le territoire (3 à Agences en Aubrac, 3 à Laguiole, 3 à Mur de Barrez, 3 à Saint Amans des Côts et 3 à Saint Chély d'Aubrac) qui ont permis d'accueillir 37 personnes.

Sur l'année 2019, il pourrait y avoir la poursuite de ces permanences, soit 15 permanences sur l'année pour un coût de 2 700 € TTC.

Madame la Présidente propose de renouveler ces permanences habitat.

Le Conseil Communautaire décide d'organiser des permanences habitat avec le bureau d'études Oc'téha et de mettre en place 15 permanences sur le territoire en 2019 pour un coût de 2 700 € TTC.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

Questions diverses

❖ **CLECT**

Madame la Présidente expose qu'il y a eu une réunion de la CLECT ce lundi 28 janvier pour les minations des attributions de compensation de Saint Amans des Côts et de Saint Symphorien de Thénières, dans la logique de la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre dernier. Elle précise que le rapport a été envoyé aux communes pour approbation.

Monsieur PAGÈS demande pourquoi il n'y a pas de vote du Conseil Communautaire.

Madame la Présidente explique que la CLECT est une commission souveraine et donc que le Conseil n'a pas à délibérer.

❖ **Conseil Communautaire**

Madame la Présidente informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 22 mars 2019 à Saint Amans des Côts (14h), pour examiner le DOB et éventuellement les Comptes Administratifs.

❖ **Réunion DGFIP**

Madame la Présidente indique que la DGFIP viendra faire une réunion le 11 février 2019 à Huparac (14h30) pour présenter le pouvoir que peuvent avoir les communes sur les valeurs locatives. Elle précise qu'elle avait proposé cette réunion lors de la réflexion sur la TEOM / REOM.

❖ **PLUi**

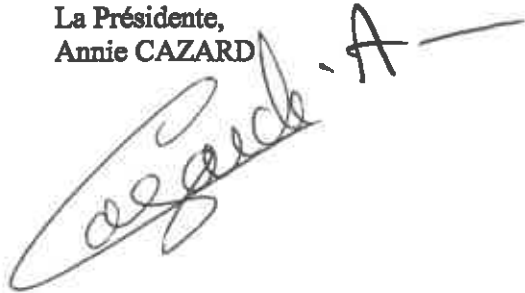
Madame la Présidente informe qu'une Commission PLUi aura lieu le 19 février 2019 (13h30). Elle précise que le Chargé de mission Urbanisme / Habitat, Rémy LAURENS, commence demain.

❖ **Commission d'Appel d'Offres**

Madame la Présidente rappelle aux membres de la CAO qu'il y aura une réunion de la Commission le 13 février prochain à Mur de Barrez (14h30) pour la Maîtrise d'œuvre concernant le projet de Pôle Multi-Services à Mur de Barrez.

Sans autre question, la séance est close à 15h15.

La Présidente,
Annie CAZARD

Handwritten signature of Annie Cazard in blue ink, written over the printed name.

Le Secrétaire,
Monique BOICHÉ

Handwritten signature of Monique Boiché in blue ink, written over the printed name.